

A MENTA

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE AU CAPITAL PLANCHER DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : BASTIA (20200), 11 BOULEVARD BENOITE DANESI

953 113 883 RCS BASTIA

EXTRAIT DE L'ACTE UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 25 JANVIER 2024

« ENTRE LES SOUSSIGNES :

(...)

Soit l'intégralité des associés, détenant ensemble 8 476 900 actions ordinaires, soit la totalité des actions émises par la société A MENTA,

Seuls associés de la société A MENTA,

Ont pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un directeur général.*
- Limitation des pouvoirs du directeur général.*

(...)

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de nommer Madame Rosalie TOTTI, née VERSINI le 15 mars 1973 à BASTIA (2B), demeurant à BASTIA (20200), 32 Rue Louis Patriarche, aux fonctions de directeur général avec effet rétroactif à compter du 1^{er} novembre 2023 et ce, pour une durée indéterminée.

Le directeur général est révocable par décision collective des associés.

La durée de ses fonctions ne pourra pas excéder celle des fonctions du président.

Toutefois, en cas de cessation des fonctions du président, le directeur général restera en fonction, sauf décision contraire des associés, jusqu'à la nomination du nouveau président.

Le directeur général a mandat d'assister le président.

Les pouvoirs du directeur général sont définis par la présente décision unanime des associés, sans pouvoir excéder les pouvoirs du président.

Sauf décision contraire des associés, le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers dans les mêmes conditions que le président lui-même.

Les associés, à titre de règlement d'ordre interne complétant les dispositions des statuts, et sans que cette clause puisse être opposée aux tiers ni invoquée par eux, décident à l'unanimité de stipuler que :

- la souscription, l'acquisition, l'échange ou la cession d'une participation ou de toutes valeurs mobilières (totalement ou partiellement) ou l'apport de biens sociaux à toute société constituée ou à constituer (étant précisé que les opérations de gestion courante de la trésorerie sont exclues du champ d'application de la présente limitation de pouvoirs),*
- les cautionnements et avals,*
- les achats, ventes ou échanges de tous immeubles, fonds de commerce et droits à bail,*
- les constitutions d'hypothèques, nantissements ou autres garanties sur les biens sociaux,*

- tous investissements (y compris en leasing) pour un montant supérieur à 1 000 € HT,
- tous les baux immobiliers, en qualité de bailleur ou de preneur,
- tous les emprunts à moyen et long terme (à l'exception des autorisations de découvert),
- toutes conventions engageant la société pour un montant supérieur à 1 000 € HT,
- tous licenciements, embauches et/ou définitions de statuts de collaborateurs,
- toutes définitions et modifications de la politique de rémunération des collaborateurs.

Devront être autorisés préalablement par l'Investisseur (tel que ce terme est défini aux termes des statuts constitutifs de la société).

L'autorisation de l'Investisseur résultera de tous moyens de preuve, notamment de consultation électronique (email).

L'Investisseur devra disposer des moyens nécessaires à sa bonne information des points mis à l'ordre du jour des décisions qui lui sont soumises.

Madame Rosalie TOTTI déclare accepter ce mandat et affirme qu'il n'existe aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer cette mission.

(...) »

**Extrait certifié conforme
Pour la société L'OLIVACCE
Président
Monsieur Paul GIACOBBI**